

**LA RECHARGE  
À DOMICILE  
DES VÉHICULES  
ÉLECTRIQUES**



[vehiculeselectriques.gouv.qc.ca](http://vehiculeselectriques.gouv.qc.ca)



## VOUS SONGEZ À ACQUÉRIR **UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE?**

Vous êtes de ceux qui savent qu'au Québec il en coûte de 7 à 10 fois moins cher de rouler à l'électricité qu'à l'essence et que votre facture annuelle en énergie pour parcourir 20 000 km en véhicule électrique (VE) sera d'environ 300 \$.

Avant de conclure l'achat de votre VE, assurez-vous que tout est en place pour faire la recharge à domicile. En effet, le principal lieu de recharge est la résidence parce que les véhicules y sont généralement stationnés le plus longtemps. Vous disposez d'un garage ou d'un stationnement extérieur muni d'une prise électrique? C'est votre point de départ pour recharger votre VE.

CAA-Québec, Hydro-Québec et le ministère des Ressources naturelles se sont associés pour produire ce guide qui répond aux questions de base sur la recharge à domicile des VE.

## QUEL EST LE COÛT **D'ACHAT ET D'INSTALLATION?**

Le coût d'achat d'une borne de 240 volts peut varier de 600 \$ à 1300 \$ et son installation, de 400 \$ à 1100 \$ (avant taxes). En moyenne, il en coûte 1500 \$ pour la borne et son installation.

Advenant que vous deviez changer le panneau de distribution électrique ou enfouir le câblage, il est possible que les coûts fluctuent.

## EST-CE QUE DE **L'AIDE FINANCIÈRE EST OFFERTE?**

Le programme Roulez électrique du ministère des Ressources naturelles du Québec offre au propriétaire ou au locataire à long terme d'un VE une aide financière pour l'achat et l'installation à domicile, par un maître-électricien, d'une borne de recharge de 240 volts. Le remboursement maximal est de 1000 \$ pour les années 2012 et 2013. Vous trouverez l'information complète sur [vehiculeselectriques.gouv.qc.ca](http://vehiculeselectriques.gouv.qc.ca) ou en composant le 1 866 266-0008.





## EST-CE QUE LES VE PEUVENT ÊTRE **RECHARGÉS PARTOUT?**

Depuis 2010, tous les VE commercialisés en Amérique du Nord ont le même réceptacle pour brancher un connecteur standard (SAE-J1772) permettant la recharge à partir d'une prise de courant ordinaire de 120 volts ou d'une borne de 240 volts.

Les bornes de recharge publiques de niveau 2 utilisent le même connecteur. Elles permettent de prolonger vos déplacements en VE.

## QUEL TYPE DE RECHARGE **CONVIENT À MES BESOINS?**



Pour un véhicule hybride rechargeable, disposant, par exemple, d'une autonomie électrique de 20 à 60 km, la recharge à 120 volts peut suffire.

Pour un véhicule tout électrique, une borne de 240 volts est préférable pour réduire le temps de recharge et maximiser l'utilisation de votre VE.

Dans tous les cas, c'est à vous d'en juger selon :

- l'autonomie de votre VE;
- la distance parcourue quotidiennement;
- le nombre d'heures pendant lesquelles votre véhicule est stationné à la maison.

## QUELLE EST LA DURÉE D'UNE **RECHARGE COMPLÈTE?**

À titre d'illustration, le tableau suivant montre la durée de recharge en fonction de la tension d'alimentation choisie (en volts). Il faut noter que c'est la capacité du chargeur du véhicule qui détermine la vitesse de recharge.

Informez-vous auprès de votre concessionnaire automobile pour connaître les durées de recharge du VE selon le type d'alimentation utilisé.

### EXEMPLES DE LA DURÉE D'UNE PLEINE RECHARGE

	PRISE 120 VOLTS	BORNE 240 VOLTS 3,6 kW	BORNE 240 VOLTS 7,2 kW
VÉHICULE HYBRIDE RECHARGEABLE (BATTERIE DE 8 kWh)	6 À 8 HEURES	3 HEURES	1,5 HEURE*
VÉHICULE TOUT ÉLECTRIQUE (BATTERIE DE 24 kWh)	16 À 24 HEURES	8 À 9 HEURES	3 À 4 HEURES

\* La recharge de la plupart des véhicules hybrides rechargeables est limitée à 3,6 kW, de sorte qu'une borne de 240 volts de 7,2 kW ne rechargera pas plus rapidement ce type de véhicule.



## COMMENT SE FAIT LA **RECHARGE À 120 VOLTS?**

Les VE sont équipés d'un câble de recharge portatif pour le branchement à une prise de courant de 120 volts (15 A).

Assurez-vous que le circuit utilisé n'alimente pas d'autres appareils durant la recharge.

Si toutefois vous désirez faire installer un nouveau circuit de 120 volts réservé exclusivement à la recharge de votre véhicule, la capacité de ce circuit doit être de 20 A.

## À QUOI RESSEMBLE UNE **BORNE DE 240 VOLTS?**



Une borne de 240 volts consiste en un boîtier auquel est relié un câble (d'une longueur de 5 à 8 mètres selon le modèle) muni du connecteur universel SAE-J1772. L'alimentation à 240 volts provient du panneau de distribution électrique de la résidence.

Les bornes sont conçues pour être installées à l'intérieur d'un garage ou sur un mur extérieur de la maison. D'autres bornes sont sur piédestal, ce qui est utile si le stationnement est éloigné de la maison. La plupart des bornes fonctionnent de -30 °C à +50 °C.

## À QUI CONFIER L'INSTALLATION **D'UNE BORNE DE 240 VOLTS?**

Au Québec, le Code de construction exige que les travaux d'électricité soient réalisés par un maître-électricien.

Un électricien pourrait, lors d'une inspection préalable, vérifier si votre panneau dispose de la capacité suffisante pour accueillir un nouveau circuit de 240 volts et préparer une estimation.

La borne sera alimentée par un circuit indépendant de 20 A dans le cas d'une borne de 3,6 kW ou de 40 A pour une borne de 7,2 kW.

Il est préférable de faire installer la borne avant de prendre possession du véhicule.

## OÙ PUIS-JE ME PROCURER **UNE BORNE DE 240 VOLTS?**

Votre concessionnaire automobile peut vous renseigner sur l'achat d'une borne et vous recommander un électricien. Certains constructeurs automobile offrent un forfait clé en main pour vous faciliter la vie.

Il est aussi possible de magasiner une borne de recharge en s'adressant à un maître-électricien, à un distributeur spécialisé de produits électriques ou à certains fournisseurs de pièces d'automobiles, ou encore par Internet.

Dans tous les cas, la borne doit porter le sceau d'un organisme de certification reconnu par la Régie du bâtiment du Québec (p. ex. CSA, cUL, cETL).

**COMMUNIQUEZ  
AVEC NOUS!**

Pour plus d'information sur le programme,  
visitez le [vehiculeselectriques.gouv.qc.ca](http://vehiculeselectriques.gouv.qc.ca)  
ou composez le 1 866 266-0008.

